

VÉTÉRINAIRE : En cas de problèmes, il sera fait appel en priorité au vétérinaire traitant de l'animal. Cependant, en cas de force majeure (heure indue, urgence grave, etc...) il sera fait appel aux vétérinaires habituels de la pension.

VACCINS OBLIGATOIRES: Carré, Hépatite, Leptospirose, Parvovirose, Toux du chenil

ATTENTION : Les animaux non en ordre de vaccination se verront refuser l'accès à la pension. Leur séjour sera cependant intégralement facturé. Les rappels de vaccination effectués à la pension seront facturés au tarif pratiqué par le vétérinaire officiant.

Les animaux devront avoir reçu un traitement vermifuge et antipuces/anti-tiques avant leur rentrée en pension. Tout traitement administré à l'animal à la demande des propriétaires ou du vétérinaire devra être fourni avec une ordonnance médicale. Les soins sur blessures existantes pourront être poursuivis à la pension. Les frais des soins restent à charge du propriétaire.

La pension décline toute responsabilité en cas de décès du chien, de plaie de léchage ou ingestion de corps étranger.

La pension canine Good Boy & Lovely girl s'engage à héberger l'animal seul ou en groupe et à le nourrir d'une manière préalablement convenue.

Les animaux ne sont sortis dans les airs de jeux, et les traitements médicaux leur sont administrés, uniquement s'ils sont sociables et manipulables.

Assurance : Le propriétaire s'engage à ce que son animal soit assuré dans le cadre d'une R.C Familiale.

ALIMENTATION : Les animaux confiés seront nourris selon les instructions du propriétaire qui remplira une fiche d'alimentation séparée lors de l'arrivée de l'animal à la pension.

SOCIABILITE : Un chien mis en meute doit être parfaitement sociabilisé aux autres chiens afin d'être en liberté totale avec eux. Le propriétaire, souhaitant que son chien soit mis en meute, accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures,...). La pension met tout en œuvre pour le bon déroulement du séjour mais décline toute responsabilité en cas d'incident. En cas de maladie, les consultations et frais de vétérinaire sont à la charge du propriétaire. En cas de bagarre, le P.C Good Boy se réserve le droit de décider qui doit régler les consultations et frais de vétérinaire et de les faire payer au(x) propriétaire(s) du ou des chiens fautifs : en signant ce présent contrat, vous acceptez donc de régler les soins causés par votre chien à un autre chien. Si la pension juge nécessaire d'isoler un chien pour sa santé ou la sécurité des autres, elle le fera.

FEMELLES EN CHALEURS : Toute femelle susceptible d'être en chasse durant son séjour doit être prévue dans un emplacement seul.

Le P.C. Good Boy & Lovely girl NE PEUT GARANTIR L'ACCUEIL DE FEMELLES EN CHASSE POUR LESQUELLES UN EMPLACEMENT SEUL N'A PAS ETE RESERVE. La pension canine DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUTES CONSEQUENCES DE CHALEURS QUI NE LUI AURAIENT PAS ETE EXPRESSEMENT RENSEIGNEES.

OBJETS LAISSÉS A LA PENSION AVEC L'ANIMAL : tout objet laissé en compagnie de l'animal est susceptible d'être détruit, même si l'animal n'est habituellement pas destructeur. Cela ne saurait en aucune façon être imputable à la pension canine.

Le propriétaire autorise la pension à mettre des photos de son chien sur le site : ww.gblg.be ainsi que sur son profil Facebook Goodboy & Lovelygril

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE :

Par ma signature, je réserve expressément les périodes indiquées et m'engage irrémédiablement au paiement de la somme correspondant à cette réservation.

Je verse à titre d'acompte la somme de _____ correspondant à la moitié de la somme totale. La réservation sera validée dès réception du paiement par Mme Gauthy et confirmation de la disponibilité par Mme Gauthy dans les 3 jours de la réception du paiement.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales Good Boy & Lovely girl et les approuves sans réserve.

DATE : SIGNATURE: Numéro de carte d'identité :